



## COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement  
**Dialogue social, relations industrielles**

### **COMITÉ DU DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL – SERVICES AUX PERSONNES COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU 26 MARS 2008**

Président: M. Chris Boerland (Coiffure EU)

Représentantes de la Commission: Mme Anneli Sillanpää et Mme Bianca Busuioc (DG EMPL.F.1)

#### **1. Ouverture de la réunion et approbation de l'ordre du jour.**

Chris Boerland ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux représentants des employeurs d'Allemagne, de Malte et de Slovénie et aux deux représentants des travailleurs de Belgique qui participent pour la première fois aux travaux du comité. Puis il donne la parole à Bianca Busuioc, la nouvelle représentante de la Commission chargée du secteur des services aux personnes.

Bianca Busuioc se présente et exprime son désir d'étroite collaboration avec le comité dans le futur.

#### **2. Accord conjoint sur la santé, la sécurité et l'environnement**

Chris Boerland résume brièvement les dernières réalisations du comité tout en insistant sur l'importance de poursuivre le travail amorcé en 2001 avec le code de conduite « Comment s'y prendre ? », et sur l'urgence d'avoir un aperçu de la situation relative aux conditions de travail et aux produits cosmétiques utilisés dans le secteur.

Italo Rodomondi réaffirme l'engagement d'UNI-Coiffure à coopérer avec Coiffure EU sur les questions de santé et de sécurité, mais insiste sur la nécessité de mieux cibler le travail de la task force afin de parvenir à des résultats concrets. Il présente une liste de questions sur lesquelles le comité devra travailler à l'avenir, parmi lesquelles figurent l'introduction d'éléments liés à la santé et à la sécurité dans le certificat de formation des coiffeurs, l'amélioration des aptitudes professionnelles dans le secteur par la mise en œuvre des niveaux de formation européens B et C, l'établissement d'une liste noire à joindre aux directives sur les cosmétiques, ainsi que d'autres questions (sa présentation est jointe, en français). Il déclare qu'un travail concret doit être réalisé sur les conditions de travail dans le secteur, plus particulièrement une évaluation des risques et la rédaction d'un code de conduite relatif à l'achat, à l'utilisation et au recyclage des divers produits utilisés dans la profession. Il indique que les partenaires sociaux du secteur doivent travailler par eux-mêmes et ne doivent pas s'attendre à ce que toutes les solutions viennent de l'UE.

Chris Boerland souligne la nécessité de disposer d'un inventaire des législations nationales en place dans les États membres de l'UE comme point de départ des travaux du comité sur les questions de santé et de sécurité. Il rappelle que lors de la précédente réunion, en janvier 2008, il a été convenu de part et d'autre de dresser un inventaire correct des conditions de

travail (incluant l'utilisation et le traitement des substances chimiques) du secteur dans tous les États membres de l'UE, avec pour objectif de rédiger ensuite un ensemble de règles sur la santé et la sécurité à l'intention des coiffeurs. Aujourd'hui, la task force doit décider de la ligne de conduite à adopter dans le futur.

Ray Seymour est d'accord sur l'importance d'un inventaire et soutient l'idée d'un projet financé par l'UE.

Italo Rodomonti reconnaît que les partenaires sociaux auront besoin d'aide pour recueillir et analyser les informations et invite la Commission à effectuer ce travail.

Le représentant des employeurs allemands soutient l'idée d'une enquête dans l'UE27 devant être réalisée par la Commission. Dans ce contexte, les expériences allemandes de coopération entre l'industrie et les syndicats peuvent être considérées comme de bonnes pratiques et pourraient être présentées au comité.

Bianca Busuioc explique qu'un projet pourrait être présenté au titre de la ligne budgétaire 04.03.03.01 « Dialogue social », incluant la possibilité de confier certaines parties du travail à une université ou à un autre organisme de recherche pertinent pour dresser l'inventaire précité des conditions de travail dans tous les États membres de l'UE.

Anneli Sillanpää rappelle que le soutien de la Commission au comité pourra prendre diverses formes, y compris le cofinancement d'un projet, mais que la Commission ne pourra pas entreprendre d'effectuer le travail de recherche à la demande des partenaires sociaux.

François Laurent indique les avantages du secteur (même rythme de travail dans tous les États membres de l'UE, petites entreprises avec des travailleurs et des employeurs travaillant dans le même environnement, etc.) et souligne l'importance de procéder à une analyse concrète des risques auxquels sont soumis les travailleurs de la profession. Un projet pourra donc comporter les objectifs suivants:

- une analyse des conditions de travail dans la profession et une liste de contrôle des questions qui sont problématiques dans le secteur (produits utilisés, allergies, etc.)
- un inventaire des actions préventives qui existent déjà ou qui sont en cours d'établissement dans les différents États membres de l'UE.
- l'identification des meilleures pratiques et la rédaction d'un ensemble de conclusions/recommandations (basé sur l'inventaire effectué dans le cadre du projet) sur les actions préventives devant être adoptées et mises en œuvre au niveau de l'UE. Le comité du dialogue social peut devenir un acteur important en faveur de meilleures conditions de travail dans le secteur. Cette possibilité doit être exploitée.

Chris Boerland propose la constitution d'un petit groupe de 6 représentants (3 de chaque côté) qui travailleront sur un projet de liste de contrôle et sur une proposition de projet provisoire en vue d'identifier conjointement les meilleures pratiques et un ensemble de recommandations à faire adopter par le comité.

Bianca Busuioc souligne que l'un des avantages d'un projet financé par l'UE réside dans la possibilité d'avoir les résultats d'une telle recherche traduits et publiés dans différentes langues, ce qui augmente la sensibilisation aux résultats du projet et leur diffusion.

Elle rappelle aux partenaires sociaux que la prochaine réunion en juin sera une réunion plénière et que le groupe de travail doit être prêt à présenter une proposition de projet provisoire à faire approuver par l'ensemble du comité.

Monique Marti demande aux employeurs de distribuer une ébauche de projet provisoire aux représentants des travailleurs qui sera examinée en avril, afin de permettre au travail d'avancer aussi vite que possible.

Le représentant belge des syndicats propose de soulever la question des services de santé au travail lorsque des informations intéressantes sont disponibles dans certains États membres.

Italo Rodomonti estime que les services de santé au travail doivent être plus actifs dans certains cas mais qu'il faut surtout veiller à ce que les partenaires sociaux puissent définir leurs problèmes et prendre eux-mêmes les décisions.

### **3. DIVERS**

Antonio Marino propose d'inclure les esthéticiens dans les travaux du comité puisque certains problèmes sont semblables pour les deux secteurs.

Ray Seymour suggère de les laisser en dehors pour le moment étant donné que le comité a déjà beaucoup de problèmes spécifiques à traiter et à classer par ordre de priorité.

Italo Rodomonti affirme qu'UNI-Coiffure est favorable à la prise en compte de l'expertise des esthéticiens dans les activités de ce comité, laquelle couvre plusieurs produits cosmétiques et représentera d'importantes informations complémentaires.

Chris Boerland clôture la réunion et remercie les participants pour la discussion constructive. Les secrétariats coordonneront les prochaines étapes en vue de l'approbation du projet lors de la réunion plénière du mois de juin.